

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le douze janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Olivier LE BRAS, Françoise RAOULT, Ronan PRUD'HOMME, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Hélène RUMEUR, Monique KERMARC, Françoise GALLOU, Emilie MESSEGER, Patrick LE MERRER, Josselin BOIREAU, Hervé DERRIEN, Pierre-Antoine DEAL, Sophie GALLOUEDEC, Nicolas LOZAC'H, Frédérique STEPHAN, Erwan PIERRE, Yves ROLLAND, Jean-Pierre CHEVER, Jean-Pierre MAZE.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Jacques POULIQUEN, Armelle CAROFF-BLOC'H (pouvoir donné à Olivier LE BRAS), Marc MADEC (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Yvon POULIQUEN (pouvoir donné à Marylaure POULIQUEN), Florence CHARLOU (pouvoir donné à Marie-Aude LE BORGNE), Marie-Aude LE BORGNE, Thierry BOURGOIN (pouvoir donné à Pierre-Antoine DEAL), Jocelyne PROUFF (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME), Mickaël DOSSAL.

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 24 Votants : 30 Quorum : 17

Erwan PIERRE a été élu secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

Arrivée en cours de séance de Mme Marie-Aude LE BORGNE.

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE BILINGUE, CODE CM170101

Après avoir rappelé les modalités liées à la procédure de consultation, Mme le Maire donne la parole à M. Gaël HUMEAU, de la SAFI qui présente, à partir de plans et perspectives le projet d'école, dans sa construction et également dans l'implantation sur site.

Préalablement à l'attribution des marchés, Mme le Maire indique que la commune vient d'obtenir une subvention de l'ADEME de 77 168 €, portant ainsi à près de 40 % le montant des subventions obtenues pour ce dossier, montant qu'elle juge non négligeable au vu de l'importance du dossier pour la collectivité.

M. Stéphane LOZDOWSKI met en exergue ce taux, d'autant plus qu'au départ, l'estimation des subventions représentait 10 % du projet.

La subvention de l'ADEME valorise également le travail fait en amont par le comité de pilotage, ajoute Mme le Maire en précisant qu'une étude thermique est prévue au cours du chantier.

Elle présente, ensuite, au Conseil Municipal le résultat de la consultation de la procédure adaptée relative au choix des entreprises de travaux, pour la construction de l'école publique élémentaire.

Soixante-une offres sont parvenues à la SAFI et une offre hors délai. Après négociation et analyse des offres, conformément au règlement de consultation, et après avoir pris connaissance de l'analyse technique et du tableau de jugement des offres, la commission des marchés adaptés propose de retenir les entreprises pour un montant de 1 194 292,05 € et de retenir le classement des offres exposé par la SAFI.

Vu les offres reçues,

Vu l'analyse des offres et le rapport d'analyse,

Considérant que le montant et la nature des travaux figurant dans les offres des entreprises correspondent aux orientations définies par la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés dits adaptés,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer aux entreprises suivantes les marchés de travaux relatifs à la construction de l'école publique élémentaire bilingue :**

		Entreprise	Base + Option
Lot 1	Terrassement - VRD	CRENN TP	167 729,66 €
Lot 2	Gros-œuvre - Dallage apparent	COSTA	222 611,92 €
Lot 3	Structure bois - charpente - bardage	CRUARD	276 000,00 €
Lot 4	Couverture étanchéité	Abers étanchéité	57 495,52 €
Lot 5	Menuiseries extérieures aluminium	RAUB	85 500,00 €
Lot 6	Doublages cloisons	QUEMENEUR	44 650,00 €
Lot 7	Menuiseries intérieures bois - agencement	JOURT	86 820,00 €
Lot 8	Faux plafonds	ALB Brest	3 113,27 €
Lot 9	Peinture	BELLOUR	21 000,00 €
Lot 10	Faïence	Le granit Breton	6 200,62 €
Lot 11	Chauffage - Ventilation - Plomberie	LE BOHEC	115 250,00 €
Lot 12	Electricité Courants faibles et forts	LE BOHEC	69 469,86 €
Lot 13	Serrurerie	Serrurerie Brestoïse	23 200,00 €
Lot 14	Espaces verts - aménagements extérieurs	Jardin Service	15 251,20 €
		Total Travaux HT	1 194 292,05 €

- **AUTORISE la SAFI, mandataire de l'opération, à signer au nom et pour le compte du maître d'ouvrage les marchés correspondants.**

Mme le Maire conclut cette présentation en signalant un démarrage du chantier en février 2017 pour une durée d'une année environ.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR RESTAURATION TABLEAU « ENFANTS MORTS POUR LA PATRIE » SE TROUVANT A L'ÉGLISE NOTRE DAME, CODE CM170102

Lors d'un échange avec des anciens combattants au moment de la commémoration de la Grande Guerre en août 2014, Mme le Maire a appris qu'un tableau « Doue Hag Ar Vro » à la mémoire des enfants de Saint-Thégonnec morts pour la France, se trouve dans l'église Notre Dame. Ce tableau recense les enfants morts pour la France, par village de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec, et a probablement été commandé par la paroisse à l'époque.

Ce tableau est en mauvais état et nécessite une restauration, suite à l'avis de Mme Isabelle GARGADENNEC, du Conseil Départemental. Ces travaux de restauration (tableau et nouveau cadre) sont estimés à un montant de 4 148,00 € HT, soit 4 977,60 € TTC.

Ce tableau fait partie du patrimoine non protégé.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 35 %.

Pour mémoire, Mme Françoise RAOULT mentionne que la restauration de la statue de la vierge à l'enfant se trouvant dans l'église de la commune fondatrice de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC avait également été subventionnée à cette hauteur.

Arrivée en cours de séance de M. Mickaël DOSSAL.

OBJET : PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU FINISTERE POUR LE SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU PERSONNEL COMMUNAL, CODE CM170103

Mme le Maire indique à l'assemblée que les communes fondatrices disposaient de prestations différentes relatives au service santé au travail pour le personnel communal.

Dans le cadre de la commune nouvelle et afin d'harmoniser les prestations sur l'ensemble du territoire, Mme le Maire propose d'adhérer au service mis en place par le centre de gestion du Finistère, service mis en place en 2012 à l'attention de toutes les communes et de leurs agents adhérant au CDG et ainsi de signer cette convention d'adhésion au service de santé au travail, les agents de la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec bénéficiant déjà de ce service.

Cette convention prévoit d'une part le champ d'intervention de cette prestation globale « santé au travail » et d'autre part un mode de financement sous forme d'une cotisation au taux de 0,37 % avec pour assiette la base URSSAF en totalité.

A prestations égales, le service du CDG est plus intéressant financièrement d'autant plus que les visites médicales périodiques auront lieu également sur la commune, dans un local approprié mis à disposition ; seules les visites spécifiques se dérouleront à Morlaix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention sur la base des éléments indiqués.

OBJET : VENTE D'UN HANGAR COMMUNAL SITUE A PENFAO, CODE CM170104

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a reçu une demande d'acquisition d'un hangar situé au lieu-dit « Penfao » formulée par M. Nicolas WALDNER et M. Philippe LAROCHE, ainsi qu'une surface de terrain, situé près des accès au hangar, d'environ 450 m², pouvant permettre du stockage de matériaux. Ce local est actuellement loué à M. Nicolas WALDNER.

Les services de France Domaine ont évalué les biens concernés à 18 000 €, prix accepté par les acquéreurs. L'acte notarié comprendra également une servitude de passage permettant l'accès au hangar par le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte la vente de ce local et de ce terrain d'environ 450 m2 à MM. WALDNER et LAROCHE au prix de 18 000 € TTC incluant la TVA immobilière, hors frais de notaire.
- Mandate Mme le Maire pour signer tous les documents liés à cette vente.

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE DELEGATIONS AU MAIRE (ART. L 2122-22 du CGCT), CODE CM170105

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'article L2122-22 du CGCT prévoit que le conseil peut déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du 14 janvier 2016 ayant délibéré sur les limites de la délégation générale donnée à Mme le Maire,

Mme le Maire propose d'étendre cette délégation à l'alinéa 5 de l'article L2122-22 du CGCT ainsi défini :

*Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et six voix contre, accepte cette modification de délégations consenties par le Conseil Municipal à Mme le Maire.

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER LES INVESTISSEMENTS EN 2017, CODE CM170106

L'instruction comptable M14 applicable au budget des communes prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi, pour déterminer ce montant, il convient d'ajouter les crédits inscrits dans les deux collectivités fondatrices.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à effectuer toutes dépenses dans les limites suivantes :

Chap.	Article	Quart 2016
20	2031	12 075,00
	2051	1 062,00
	2088	2 500,00
21	2111	22 500,00
	21318	3 375,00
	2151	1 250,00
	21568	250,00
	2182	1 825,00
	2183	4 125,00
	2184	2 765,75
2188	11 225,00	
23	2313	149 726,25
	2315	288 763,50
	238	437 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION CAISSE DES ECOLES EN 2017, CODE CM170107

Afin de maintenir un suivi comptable de la Caisse des Ecoles, en début d'année et ce avant le vote du budget primitif 2017 et l'attribution de la subvention annuelle de la commune, Madame le Maire propose de verser une avance de 5 500 € sur la subvention qui sera versée à la Caisse des Ecoles au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de versement d'une avance de 5 500 €. Les crédits figurent au c/657361

8 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle :

- Commerce de proximité : point sur les six candidatures dont trois se sont orientées vers d'autres projets, étude des trois autres candidatures en cours, dont deux déclarées suite au reportage de TF1 sur la commune nouvelle et une autre émanant de la CCI de Brest. Point d'étape le 8 février prochain.
- Projet de vente de la maison Beuzit située à Penfao, dont la commune n'a plus d'utilité : une évaluation des services des Domaines va être faite avec éventuellement une division du terrain, dont la partie située près des hangars de Penfao serait conservée par la commune, afin d'éviter des nuisances, notamment sonores, aux éventuels acheteurs.

Mme le Maire rappelle que la collectivité avait fait l'acquisition de cette propriété (maison et terrain) afin d'y installer les syndicats du Haut Léon et de la Penzé dans des locaux accessibles au public. Or le syndicat du Haut Léon est maintenant installé dans les anciens locaux de la gendarmerie et le syndicat de la Penzé est amené à disparaître du fait du transfert de la compétence eau et assainissement à Morlaix Communauté en 2020.

Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Travail de préparation budgétaire en cours avec notamment le choix des routes à traiter cette année
- Cité Bel Air : dossier d'aménagement en cours d'études en lien avec le prestataire du marché à bons de commande, avant présentation aux habitants de la Cité.
- Abords du « Lit d'eau » : une protection des lieux afin de les sécuriser sera faite par les services techniques. Mme le Maire indique que le conseil municipal sera appelé à se prononcer, lors de sa réunion de février, sur l'acquisition du « lit d'eau » à l'euro symbolique. La commune attend actuellement des devis pour les diagnostics amiante.

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Commission à venir prochainement

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture:

- Consultation en cours pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable avec date de réponse des entreprises fixée au 20 février, après avoir obtenu la dérogation du Conseil Départemental pour le démarrage des travaux dans l'attente du traitement de dossier de subvention
- Lotissement Gorre Loc : contacts en cours avec Habitat 29 pour la cession de deux lots en vue d'y construire deux logements sociaux, suite à l'abandon du projet par le Logis Breton. Rencontre prévue le 21 janvier par Mme RAOULT avec un acquéreur d'un lot, pour établir la réservation.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Report de la date de dépôt des demandes de subventions des associations

9 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente Mme POULIQUEN Nathalie – Biens situés 18, Avenue de Bel Air (parcelles avec cabanon et maison d'habitation)

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Recensement de la population : données de l'INSEE, au 1^{er} janvier 2017, population totale de 3122 habitants (3105 habitants au 1^{er} janvier 2016) – Recensement en cours du 19 janvier au 18 février : Mme le Maire espère que le recensement sera bon et conforme aux attentes de la collectivité. Elle souligne que les chiffres du recensement contribuent à l'évolution des dotations futures de l'Etat.
- Pour information : bilan eau : diffusion du dépliant soif de santé, édition 2016 : le lien sera communiqué aux membres du Conseil Municipal.
- Informations relatives au DIF remises à chaque élu.
- Les travaux d'accessibilité à la maison des services au public sont achevés ainsi que l'aménagement d'un bureau près de cet accès : Mme le Maire remercie l'équipe technique pour ce bon travail, dans des délais courts.
- Mme le Maire note le niveau bas des rivières et souligne la possibilité de restrictions d'eau en cas d'absence de pluies au cours de cet hiver. Le barrage du Drennec est à 5,50 mètres au-dessous de sa côte normale à cette époque de l'année.

11 – INTERVENTIONS DIVERSES :

-M. Nicolas LOZAC'H fait état de la présence de boue sur certaines routes, gênant la circulation, provenant d'engins agricoles mais aussi de l'entreprise menant actuellement des travaux d'enfouissement de réseaux sur la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC. Mme le Maire souhaitant préserver la sécurité des usagers de la route, notamment les deux roues, indique qu'un rappel sera mis sur l'Inkanter demandant à chacun de veiller à la sécurité de tous. De plus, des panneaux signalant le danger sont également disponibles au sein des services techniques.

-M. Hervé DERRIEN regrette le broyage de plantes invasives, notamment la Renoué du Japon, sur les bords de routes départementales et communales, traversant le territoire de la commune. En effet, ce broyage entraîne la dispersion de ces plantes sur d'autres lieux. Un courrier sera adressé au Conseil Départemental, indique Mme le Maire et M. NORMAND prendra contact avec le président du SIVOM pour éviter, à l'avenir, ces broyages de plantes invasives.

-M. Ronan PRUD'HOMME fait part de la satisfaction de l'association de la garderie des Frimousses dans le cadre de la gestion de la garderie par EPAL.

Clôture de la séance à 21 h 20

Affiché le 26 janvier 2017.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	